



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/559  
13 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 13 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Suite à ma lettre du 11 décembre 1998 (S/1998/1158) concernant l'approbation du plan de distribution soumis par le Gouvernement iraquien pour l'achat et la distribution de fournitures humanitaires au cours de la nouvelle période définie au paragraphe 1 de la résolution 1210 (1998) du Conseil de sécurité en date du 24 novembre 1998, j'ai l'honneur de vous informer, et d'informer par votre intermédiaire les membres du Conseil de sécurité qu'en application du paragraphe 8 a) ii) de la résolution 986 (1995) du Conseil en date du 14 avril 1995, le Gouvernement iraquien m'a maintenant présenté le texte révisé de la partie sept du plan de distribution concernant les télécommunications. Les nouveaux besoins ont été définis à l'issue d'une étude technique réalisée en commun par les experts des Nations Unies et les ministères techniques compétents du Gouvernement iraquien, comme il est mentionné dans la lettre que le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq a adressée le 29 mai 1998 au Représentant de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/446, annexe I).

Le Gouvernement iraquien a été avisé ce jour que j'avais approuvé le texte révisé de la partie sept du plan de distribution, étant entendu que l'application en serait régie par les résolutions 986 (1995) et 1210 (1998) ainsi que par le Mémoire d'accord conclu le 20 mai 1996 entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien, sans préjudice des procédures suivies par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990).

La liste des marchandises et fournitures visées à l'annexe VII révisée du plan de distribution sera mise à la disposition du Comité du Conseil de sécurité. Cette liste a été examinée par les experts de la Commission spéciale des Nations Unies, qui ont conclu qu'à partir des renseignements limités figurant dans les annexes, aucun article interdit ne pouvait être identifié. Les experts poursuivront leur examen et procéderont à une nouvelle évaluation à l'aide des renseignements supplémentaires qui pourraient être disponibles par la suite.

Vous trouverez ci-joint la version révisée de la partie sept du résumé du plan de distribution concernant les télécommunications, ainsi que le texte de la lettre dans laquelle j'ai fait savoir que je l'acceptais.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

[Original : anglais]

Lettre datée du 13 mai 1999, adressée au Représentant permanent  
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies par le  
Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq

Au nom du Secrétaire général, j'ai l'honneur d'accuser réception, sous couvert d'une note verbale adressée le 1er avril 1999 par le Ministère des affaires étrangères de l'Iraq, du texte révisé de la partie sept du résumé du plan de distribution et de l'annexe VII du plan concernant les besoins en matière de télécommunications pour la période définie au paragraphe 1 de la résolution 1210 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 24 novembre 1998.

Je tiens à vous informer à cet égard que le Secrétaire général m'a autorisé à déclarer ce qui suit.

Ayant examiné la liste modifiée des besoins en matière de télécommunications soumise par votre gouvernement, le Secrétaire général a conclu que le plan révisé concernant ce domaine, s'il est appliqué convenablement, devrait renforcer la mise en oeuvre du programme humanitaire dans l'ensemble du pays. Le plan révisé est par conséquent approuvé sous réserve de ce qui suit.

En ce qui concerne l'enveloppe budgétaire, elle est approuvée aux fins de planification, mais il sera peut-être nécessaire de limiter les dépenses en fonction des recettes obtenues durant la phase actuelle et des priorités définies dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le plan de distribution approuvé en date du 11 décembre 1998 (S/1998/1158).

La mise en oeuvre du plan révisé concernant les télécommunications est régie par les résolutions 986 (1995) et 1210 (1998) ainsi que par le Mémorandum d'accord conclu le 20 mai 1996 entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien (S/1996/356). En cas de contradiction entre les diverses dispositions du plan révisé, d'une part, et les résolutions pertinentes et le Mémorandum, de l'autre, ce sont ces derniers documents qui prévaudront.

L'approbation du plan révisé concernant les besoins en matière de télécommunications est sans préjudice des mesures que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) pourrait prendre au sujet des demandes d'exportation de certains articles figurant sur la liste présentée au Comité pour examen conformément à ses procédures.

Le groupe mixte constitué aux termes de la résolution 1051 (1996) du 27 mars 1996 continuera à examiner la liste par catégorie en fonction des informations supplémentaires qui pourraient être disponibles, afin de définir les articles soumis à une surveillance en raison de leur double finalité éventuelle (à des usages civils et à des fins interdites) conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, en date du 3 avril 1991, et autres résolutions pertinentes.

/...

Pour conclure, je tiens à me féliciter de ce qui est déclaré au paragraphe 10 du texte révisé de la partie sept du résumé, à savoir que, conformément au paragraphe 41 du Mémorandum d'accord, le Gouvernement iraquien nous communiquera des informations détaillées sur la destination finale des fournitures et matériels afin de faciliter le contrôle de leur utilisation aux termes du paragraphe 8 de l'annexe I du Mémorandum d'accord.

Le Directeur exécutif,

(Signé) Benon V. SEVAN

ANNEXE II

[Original : arabe]

Note verbale datée du 1er avril 1999, adressée au Bureau  
chargé du Programme Iraq en Iraq par le Ministère iraquien  
des affaires étrangères

Le Ministère des affaires étrangères de la République d'Iraq présente ses compliments au Bureau chargé du Programme des Nations Unies en Iraq et a l'honneur de lui transmettre ci-joint une disquette contenant le texte modifié des annexes du plan de distribution concernant le secteur des télécommunications, qui a été établi en coordination avec l'envoyé du Programme en Iraq, M. Akif Harb Nasir. Le Ministère prie le Bureau de transmettre cette disquette à New York le plus rapidement possible aux fins d'approbation.

## APPENDICE

[Original : anglais]

Septième partie : TélécommunicationsRésumé

1. Parmi les infrastructures iraqiennes, le secteur des télécommunications joue un rôle essentiel. Il peut contribuer largement à améliorer les opérations de distribution de vivres et de médicaments, d'alimentation en eau et d'assainissement, de distribution d'électricité et des autres secteurs du programme humanitaire. Avant 1991, la densité du réseau téléphonique était de 5,6 lignes pour 100 habitants. En 1999, du fait du manque de pièces détachées et de l'accroissement démographique, elle était tombée à 3,3 lignes pour 100 habitants. Elle est en moyenne de 10 % dans le monde.

2. Depuis l'entrée en vigueur du Mémorandum d'accord, aucune ressource n'a été allouée à l'achat de matériel de télécommunications ou de pièces détachées. Ainsi, c'est la première fois que la question des télécommunications est examinée. En effet, l'Iraq n'a reçu, depuis 1991, aucun matériel neuf ou supplémentaire pour remettre en état son réseau qui ne cesse de se détériorer, et aucune pièce détachée pour procéder aux réparations essentielles. Le pays ne dispose pas du jeu complet de matériel de contrôle et de mesure dont il aurait besoin pour assurer l'entretien du réseau et sa conformité aux normes internationales.

3. Dans tout le pays, les systèmes de télécommunications sont dans un état déplorable. En dehors des conséquences dramatiques qui en résultent sur le plan social, il convient de souligner que la situation nuit considérablement à l'efficacité des opérations d'achat et de distribution des fournitures au titre du programme humanitaire. Les difficultés éprouvées par les ministères concernés dans le cadre de l'application du Mémorandum d'accord, pour communiquer avec leurs fournisseurs ont retardé la présentation des demandes d'autorisation et, par contrecoup, la livraison des marchandises à l'Iraq. Dans le secteur de la santé, les mauvaises communications entre les entrepôts et les hôpitaux ont contribué aux retards enregistrés dans l'approvisionnement des services de santé. Faute de liaisons adéquates, les services compétents n'ont pas pu transmettre à temps des informations précises sur les besoins. Dans le secteur de l'électricité, la coordination des opérations entre la source, les stations et les sous-stations de distribution a été entravée par les liaisons téléphoniques défectueuses.

4. Une mission menée récemment (août 1998) en Iraq par des experts de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a constaté que la détérioration de l'ensemble de l'infrastructure de télécommunications était telle qu'on s'expliquait mal comment le réseau fonctionnait encore. Le nombre d'appels qui n'aboutissent pas a augmenté considérablement ces dernières années et la qualité des liaisons téléphoniques est tellement mauvaise qu'elle constitue un obstacle majeur, même pour la transmission des télécopies. À l'heure actuelle, la transmission de fichiers informatiques (de données) au moyen du réseau public de téléphone est presque impossible, ce qui entrave directement les activités

/...

d'observation et de transmission de rapports de l'ONU. La mission a en outre estimé que pour remettre en état et moderniser le réseau de télécommunications, il faudrait mettre sur pied un énorme projet de développement, qui nécessiterait un investissement d'au moins un milliard de dollars et dont la réalisation prendrait entre 7 et 10 ans. À l'évidence, un tel projet n'entre pas dans le cadre du programme envisagé par la résolution 986 du Conseil de sécurité. Toutefois, les experts de l'UIT ont établi une liste de projets hautement prioritaires à réaliser dans le domaine des télécommunications. Ces projets, qui ont une incidence directe sur l'exécution du Programme, font l'objet de la présente section. La mission a également recensé plusieurs autres projets de développement du secteur des télécommunications qui pourraient être envisagés à l'avenir en fonction des ressources disponibles. La liste de projets hautement prioritaires comprend huit projets, répartis dans différentes régions de l'Iraq, d'un coût total de 123 millions de dollars.

5. Afin d'assurer une exécution plus efficace du plan de distribution et une distribution plus rationnelle des marchandises importées, il sera nécessaire d'acheter du matériel de télécommunications. Les projets présentés dans le cadre du plan de distribution en vigueur sont ceux que la mission de l'UIT décrit ci-après et qui ont pour objectif :

Le remplacement du matériel endommagé ou vétuste et l'installation de matériel neuf qui permettra d'améliorer les communications dans les domaines relevant du programme humanitaire à Bagdad et dans quelques autres domaines. Leur exécution aura une incidence directe sur le système d'achat et de distribution des produits et fournitures relevant du programme humanitaire, et en améliorera le fonctionnement.

6. Le plan comprend certains projets à Bagdad, où est concentrée la majorité des activités au titre du programme humanitaire, et où vit quelque 20 % de la population iraquienne. Il couvre également les liaisons internationales et la liaison hertzienne à hyperfréquences entre Bagdad et Bassorah. Les projets sont les suivants :

Premièrement, remplacement du réseau analogique d'interconnexion de Bagdad par un réseau numérique (voir annexe A). Le réseau est l'un des circuits de jonction des liaisons (par câble ou par voie hertzienne) qui ont été gravement endommagés pendant la guerre. Les destructions ont eu pour effet de réduire de 68 % le nombre de canaux en service entre les centres de commutation, et il n'est plus possible d'assurer un service minimum satisfaisant. Le réseau d'interconnexion relie, au moyen de systèmes de transmission vétustes, 22 centres de commutation à Bagdad. Ces systèmes de transmission sont la principale cause de la mauvaise qualité des services à Bagdad. Le remplacement de toutes les lignes analogiques par des lignes numériques entraînera une amélioration immédiate de la qualité des services dans tous les secteurs utilisant les télécommunications. Le coût de ce projet, qui est estimé à environ 15 millions de dollars, n'est pas très élevé. On estime que les nouvelles lignes de transmission pourront être en service six à huit mois après l'ouverture de la lettre de crédit. Les bénéficiaires directs du projet seront tous ceux qui participent au programme humanitaire, notamment 34 hôpitaux et 98 points de distribution de médicaments. Les autres bénéficiaires seront les points de distribution de denrées alimentaires, dont 6 centres de distribution

de rations, 124 antennes de distribution de rations, 9 400 agents de distribution de denrées alimentaires et 5 323 agents de distribution de farine de blé (voir annexes B et C).

Deuxièmement, remplacement des installations de transmission internationale (station terrienne, centre international de commutation et liaison analogue hertzienne reliant les deux). L'Iraq éprouve des difficultés pour établir et maintenir des relations avec les producteurs et fournisseurs potentiels d'articles et de produits visés par le Mémorandum d'accord en raison du manque de fiabilité des communications internationales. De nombreux correspondants étrangers se plaignent également de ne pouvoir obtenir la communication ou établir une liaison téléphonique de qualité décente avec l'Iraq à partir de leur pays.

Troisièmement, remplacement de quatre commutateurs crossbar usagés (à Kerbala, Diwaniya, Nassiriyah et Bassorah) par des nouveaux, et de la liaison analogue hertzienne vétuste entre Bagdad et Bassorah par une liaison digitale qui serait prolongée jusqu'à Oum Qasr, port d'arrivée de la plupart des marchandises au titre du programme humanitaire dans le cadre du Mémorandum d'accord. Le volume de marchandises transitant par ce port devrait encore augmenter, le Ministère de la santé ayant décidé de s'y faire livrer les fournitures et articles médicaux. La liaison hertzienne reliera entre eux sept gouvernorats ayant une population totale de plus de 7 millions d'habitants, et qui constituent la région la plus peuplée d'Iraq. La fiabilité et la qualité des communications entre Bagdad, les gouvernorats en question et Oum Qasr permettront d'améliorer considérablement la coordination et la gestion des opérations d'approvisionnement et de distribution des denrées alimentaires et des médicaments. Certains des bénéficiaires directs de ce projet seront ceux qui participent au programme humanitaire dans la zone visée, dont 76 hôpitaux, des points de distribution alimentaire comprenant 7 centres de distribution de rations, 148 antennes de distribution de rations, 9 895 agents de distribution de denrées alimentaires et 5 213 agents de distribution de farine de blé.

Quatrièmement, remplacement, à Bagdad, de trois centres de commutation très endommagés pendant la guerre. L'un de ces centres, Bab Al-Muadham, est particulièrement important car c'est par lui que passent les communications entre le Ministère de la santé, l'entreprise d'État Kimadia et le reste du pays. Kimadia joue un rôle essentiel en matière d'approvisionnement et de distribution de médicaments. Les articles médicaux sont distribués, à partir des principaux entrepôts de Bagdad, aux entrepôts des gouvernorats, qui les redistribuent aux 132 hôpitaux, 1 500 centres de soins de santé primaires, 52 hôpitaux privés et à toutes les pharmacies. De nombreux entrepôts et hôpitaux sont équipés d'ordinateurs qui ne peuvent être raccordés en réseau.

Cinquièmement, installation d'un petit réseau mobile de télécommunications pour 25 000 abonnés à Bagdad. L'objectif de ce projet est d'offrir des services de télécommunication rapides et fiables dans toute la ville de Bagdad et dans les zones situées à proximité sur les principaux axes routiers. Ce projet permettra d'éviter l'utilisation des centres de commutation saturés et de remédier dans une certaine mesure au mauvais état du réseau dans de nombreux quartiers de Bagdad. Il apportera en outre une solution aux problèmes de communication que rencontrent tous les points de distribution essentiels dans le

cadre du Mémorandum d'accord ainsi que la dizaine d'organismes du système des Nations Unies travaillant dans le secteur humanitaire en Iraq.

Sixièmement, mise en place d'un réseau d'échange de données reliant les ordinateurs de tous les entrepôts, ministères et autres participants au programme "Pétrole contre nourriture".

7. La réalisation des projets de télécommunications nécessitent des compétences de haut niveau. Avant 1991, le personnel de la compagnie iraquienne des postes et télécommunications installait lui-même l'ensemble du matériel de télécommunications, les fournisseurs n'assurant qu'un encadrement mineur. Ce personnel a été en mesure de remettre en service, immédiatement après la guerre, la majorité des systèmes qui n'avaient pas été détruits. Il est envisagé de faire appel, dans toute la mesure possible, aux ressources locales pour faire exécuter les travaux et installer le matériel, afin de réduire les dépenses au maximum.

8. Du fait que les projets de télécommunications nécessitent d'importants investissements, il est indispensable de prévoir un entretien adéquat. Pour ce faire, il faudra organiser un programme de formation sur place. Il va sans dire qu'on utilisera les technologies les plus récentes. Il faudra donc prévoir également une formation chez le fabricant.

9. Le plan prévoit un montant total de 126 millions de dollars pour répondre aux besoins les plus urgents. Sur ce total, 18,7 millions seront alloués aux trois gouvernorats du nord.

10. Conformément au paragraphe 41 du Mémorandum d'accord, le Gouvernement iraquien fournira au Programme des informations détaillées concernant la livraison des matériels et fournitures aux destinations fixées, afin de faciliter le contrôle de leur utilisation aux fins prévues. Le Programme s'acquittera des tâches énoncées au paragraphe 8 de l'annexe 1 du Mémorandum d'accord.



## ANNEXE B

Centres de santé et de distribution de médicaments à Bagdad  
et dans les gouvernorats

| Pharmacies | Cliniques | Hôpitaux<br>spécialisés | Centres<br>de santé<br>spécialisés | Centres<br>de santé dotés<br>de médecins | Hôpitaux<br>polyvalents | Secteurs desservis<br>par un centre<br>de commutation |
|------------|-----------|-------------------------|------------------------------------|--|-------------------------|---|
| 98         | 78        | 20                      | 1                                  | 7  | 8                       | Secteur d'Alwiya                                      |
| 62         | 50        | 12                      | 5                                  | 2  | 6                       | Secteur de Bab Al-Muadham                             |
| 35         | 20        | 3                       | 1                                  | 4  | 2                       | Secteur de Dhubat                                     |
| 22         | 55        | —                       | 1                                  | 5  | 5                       | Secteur de Kerbala                                    |
| 15         | 35        | —                       | 1                                  | 4  | 6                       | Secteur de Diwaniya                                   |
| 12         | 32        | —                       | 1                                  | 5  | 6                       | Secteur de Nassiriya                                  |
| 43         | 76        | 4                       | 1                                  | 8  | 10                      | Secteur de Bassorah                                   |

ANNEXE C

| Centre de distribution de rations | Nombre d'antennes | Agents de distribution de denrées alimentaires | Agents de distribution de farine de blé |
|-----------------------------------|-------------------|--|---|
| 1. Abou Jaafar                    | 16                | 7 997  | 490                                     |
| 2. Al-Humzah                      | 17                | 953  | 692                                     |
| 3. Khaled Ibn Alwalid             | 24                | 1 840  | 1 124                                   |
| 4. Suad                           | 36                | 2 441  | 1 123                                   |
| 5. Saddam                         | 36                | 3 319  | 1 894                                   |
| <b>Total, Bagdad</b>              | <b>124</b>        | <b>9 400</b>                                   | <b>5 323</b>                            |
| 6. Nineveh                        | 55                | 2 896  | 2 896                                   |
| 7. Tameem                         | 19                | 1 237  | 319                                     |
| 8. Salah Al-Din                   | 13                | 1 326  | 394                                     |
| 9. Diala                          | 22                | 16 682   | 662                                     |
| 10. Anbar                         | 28                | 1 571  | 414                                     |
| 11. Badel                         | 22                | 1 733  | 843                                     |
| 12. Najaf                         | 20                | 977  | 267                                     |
| 13. Kurbala                       | 12                | 930  | 390                                     |
| 14. Muthhana                      | 17                | 585  | 199                                     |
| 15. Qadisiyah                     | 19                | 951  | 279                                     |
| 16. Wassit                        | 22                | 1 352  | 482                                     |
| 17. Miissan                       | 21                | 966  | 232                                     |
| 18. Dhhi-Qar                      | 24                | 1 938  | 454                                     |
| 19. Bassorah                      | 34                | 2 781  | 2 781                                   |
| <b>Total général</b>              | <b>457</b>        | <b>30 055</b>                                  | <b>15 935</b>                           |
| <b>Nombre total d'agents</b>      |                   | <b>45 990</b>                                  |   |

-----